

## DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DES MODALITÉS D'ÉVALUATION

Vous souhaitez bénéficier d'un aménagement des conditions d'examens (épreuves écrites, orales ou mise en situation professionnelle).

Il est dans votre intérêt de réaliser cette demande le plus tôt possible avant votre entrée en formation.

Vous devez renvoyer le dossier de demande d'aménagement des conditions d'examens au secrétariat de l'Institut de Formation dès la rentrée à l'Institut.

### **Attention :**

La date retenue est celle où vous transmettez votre dossier complet (y compris les pièces justificatives.)

Les demandes incomplètes ou hors délai, ainsi que le non-respect de la procédure, sont susceptibles :

- d'empêcher le traitement de votre dossier
- de retarder et parfois de rendre impossible la mise en place des aménagements demandés.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone (obligatoire) :

Mail (obligatoire) :

Formation :  IFSI       IFAS

### **PIECES A JOINDRE (obligatoire)**

- La copie de la pièce d'identité en cours de validité
- La demande d'aménagement adressée au Directeur de l'IFSI
- La décision de la MDPH (*Maisons Départementales des Personnes Handicapées*) ou autre décision concernant votre situation

**VEUILLEZ PRECISER LES RECOMMANDATIONS MDPH**

Je souhaite bénéficier des aménagements demandés pour les examens des 6 semestres du cursus de formation infirmier(e).

Date :

Signature :

**REPONSE DU DIRECTEUR**

Nom et Prénom

Date :

Signature :